

**OBJET CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NORD DE LA REUNION
A LA VILLE DE SAINT-DENIS POUR LES TRAVAUX D'ETANCHEITE
DES TOITURES DE BATIMENTS DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Dans le cadre de sa politique de réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré, la Ville a lancé un programme de rénovation de l'étanchéité des toitures sur plusieurs sites, dont le groupe scolaire « Les Badamiers » et l'école « Léon Dierx ».

Sur ces deux sites ces travaux étaient à réaliser sur les toitures de l'ensemble des bâtiments, tant ceux affectés à l'enseignement que ceux abritant la restauration scolaire, ces bâtiments étant dans la continuité les uns des autres, le montant global des travaux s'élevant à 190 213,73 € HT.

La CINOR apporte une participation financière, - sous la forme d'un fonds de concours -, sur la partie des travaux concernant les toitures des bâtiments de restauration scolaire, au prorata des superficies traitées ; le Bureau Communautaire a délibéré en ce sens lors de sa réunion du 6 juin 2013.

Comme tenu d'une subvention régionale obtenue par la Commune pour l'ensemble des travaux, la participation de la CINOR s'élève à 10 857,90 €, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses € HT | | Financement € HT | |
|---------------------------------|------------|--------------------------|------------|
| Locaux de restauration | | | |
| groupe scolaire 'Les Badamiers' | 30 325,00 | Subvention Région (70 %) | 133 149,61 |
| école 'Léon Dierx' | 5 868,00 | | |
| Sous-total | 36 193,00 | Part Ville | 46 206,22 |
| Autres locaux | | Fonds de concours CINOR | 10 857,90 |
| groupe scolaire 'Les Badamiers' | 98 168,23 | | |
| école 'Léon Dierx' | 55 852,50 | | |
| Sous-total | 154 020,73 | | |
| TOTAL | 190 213,73 | TOTAL | 190 213,73 |

Je vous demande en conséquence :

- d'approuver les termes de la convention, jointe en annexe, à passer entre la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) et la Ville pour l'attribution d'un fonds de concours de la CINOR à la Ville pour la réalisation des travaux d'étanchéité des toitures des bâtiments de restauration du groupe scolaire « Les Badamiers » et de l'école « Léon Dierx » ;
- de m'autoriser à signer la convention et tous actes relatifs à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13348-A-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
10/07/2013



Gilbert ANNETTE

**OBJET CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NORD DE LA REUNION
A LA VILLE DE SAINT-DENIS POUR LES TRAVAUX D'ETANCHEITE
DES TOITURES DE BATIMENTS DE RESTAURATION SCOLAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/3-48 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur JAVEL François, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et de la Commission Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les termes de la convention, jointe en annexe, à passer entre la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) et la Ville pour l'attribution d'un fonds de concours de la CINOR à la Ville pour la réalisation des travaux d'étanchéité des toitures des bâtiments de restauration du groupe scolaire « Les Badamiers » et de l'école « Léon Dierx »

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la convention et tous actes relatifs à cette affaire.

ARTICLE 2

La recette correspondante sera imputée au chapitre 13 et article 1315.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13348-B-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
10/07/2013



Gilbert ANNETTE



**CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS
DE LA CINOR A LA VILLE DE SAINT-DENIS
POUR LA RELISATION DE TRAVAUX D'ETANCHEITE DES TOITURES
DES BATIMENTS DE RESTAURATION
DU GROUPE SCOLAIRE « LES BADAMIERS »
ET DE L'ECOLE « LEON DIERX »**

Entre

la Ville de Saint-Denis,
représentée par son Maire, Monsieur Gilbert ANNETTE,

d'une part,

et,

La Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR),
représentée par son Président, Monsieur Maurice GIRONCEL,

d'autre part,

Préambule

Dans le cadre de la réalisation, par la Commune de Saint-Denis, de travaux d'étanchéité des toitures du groupe scolaire « Badamiers » et de l'école « Léon Dierx », des travaux de même type sont à réaliser concomitamment sur les toitures des bâtiments de restauration scolaire de ces deux sites, ces bâtiments de restauration n'étant pas séparés mais situés dans la continuité des bâtiments d'activités scolaires, rendant indissociables les travaux à entreprendre.

La Ville a sollicité une participation, sous forme de fonds de concours de la CINOR au titre de sa compétence dans le domaine de la restauration scolaire pour la réalisation des travaux d'étanchéité sur ces bâtiments de restauration.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de participation de la CINOR au financement des travaux d'étanchéité des toitures des bâtiments du groupe scolaire « Les Badamiers » et de l'école « Léon Dierx » au titre d'un fonds de concours pour les travaux sur les bâtiments affectés à la restauration scolaire.

Article 2 : Coût prévisionnel et plan de financement de l'opération

Le coût prévisionnel total des travaux suivant le marché passé s'élève à 190 213,73 € HT conformément au CDPGF joint en annexe à la présente convention.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

| Dépenses € HT | | Financement € HT | |
|------------------------------------|------------|--------------------------|------------|
| Locaux de restauration | | | |
| groupe scolaire 'Les Badamiers' | 30 325,00 | | |
| école 'Léon Dierx' | 5 868,00 | Subvention Région (70 %) | 133 149,61 |
| | Sous-total | Part Ville | 46 206,22 |
| | 36 193,00 | Fonds de concours CINOR | 10 857,90 |
| Autres locaux | | | |
| groupe scolaire 'Les Badamiers' | 98 168,23 | | |
| école 'Léon Dierx' | 55 852,50 | | |
| | Sous-total | | |
| | 154 020,73 | | |
| | TOTAL | TOTAL | 190 213,73 |

NB : La surface d'étanchéité à rénover est de 711 m2 dont une surface de 99 m2 pour les bâtiments affectés à la restauration scolaire.

Article 3 : Participation financière de la CINOR et modalités de versement

La participation de la CINOR s'élève à la somme de 10 857,90 € (dix mille, huit cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-dix centimes).

Ce fonds de concours sera versé à la Ville, maître d'ouvrage de l'opération, de la façon suivante :

- 50 % dès notification de la convention devenue exécutoire ;
- le solde de 50 % du montant sur présentation d'un rapport d'exécution de l'opération et du plan de financement définitif signé du maire, ainsi que d'un état des dépenses signé du Maire et du Receveur Municipal.

Article 4 : Litiges

Les litiges relatifs à l'interprétation et à l'application de la présente convention, qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement amiable, devront être portés devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis,
Le

Le Maire de la Ville de Saint-Denis

Le Président de la CINOR

Gilbert ANNETTE

Maurice GIRONCEL

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13348-C-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
10/07/2013



Gilbert ANNETTE



DEPARTEMENT DE LA REUNION

**TRAVAUX D'ETANCHEITE DES
TOITURES DE DOUZE ECOLES
DE LA VILLE**

MARCHE DE TRAVAUX

CDPGF

**LOT N° 4:
GROUPE SCOLAIRE BADAMIERS
APPLICATION LEON DIERX**

**Maitre d'Ouvrage : COMMUNE DE SAINT-DENIS
HOTEL DE VILLE
97717 SAINT-DENIS CEDEX**

**Maitre d'Œuvre : SERVICES TECHNIQUES
HOTEL DE VILLE
97717 SAINT-DENIS CEDEX**

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13348-D-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2013

| GROUPE SCOLAIRE BADAMIERS | | | LOT : 4 | |
|--|----------------|--------|---------|-------------------|
| ÉTANCHEITE TOITURES TERRASSE NON ACCESSIBLES | | | | |
| Travaux préparatoires Dépose complète : étanchéité, isolant et relevés existants ainsi que l'évacuation des déchets. | m ² | 2045,5 | 8,00 | 16 364,00 |
| Revêtement multicouche auto-protégé Fourniture et pose d'un revêtement d'étanchéité multicouche avec isolant thermique de 5 cm | m ² | 2045,5 | 47,50 | 97 161,25 |
| Relevés Réalisation des relevés d'étanchéité compris solin, couverture et réhausse en aluminium ainsi que l'engravure y compris toutes sujétions de pose et accessoires métalliques éventuels. | m ² | 520 | 23,00 | 11 960,00 |
| reprise de peinture remise en état des plafond et des murs abîmés | M ² | 501,3 | 6,00 | 3 007,98 |
| TOTAL HT | | | | 128 493,23 |

| APPLICATION LEON DIERX | | | LOT : 4 | |
|--|----------------|-----|---------|------------------|
| ÉTANCHEITE TOITURES TERRASSE NON ACCESSIBLES | | | | |
| Travaux préparatoires Dépose complète : étanchéité, isolant et relevés existants ainsi que l'évacuation des déchets. | m ² | 380 | 8,00 | 3 040,00 |
| Revêtement multicouche auto-protégé Fourniture et pose d'un revêtement d'étanchéité multicouche avec isolant thermique de 5 cm | m ² | 380 | 47,50 | 18 050,00 |
| Relevés Réalisation des relevés d'étanchéité compris solin, couverture et réhausse en aluminium ainsi que l'engravure y compris toutes sujétions de pose et accessoires métalliques éventuels. | m ² | 70 | 23,00 | 1 610,00 |
| reprise de peinture remise en état des plafonds et murs abîmés | m ² | 250 | 6,00 | 1 500,00 |
| TOTAL HT | | | | 24 200,00 |

| APPLICATION LEON DIERX | | | LOT : 4 | |
|--|----------------|-----|---------|-------------------|
| ÉTANCHEITE TOITURES TERRASSE NON ACCESSIBLES | | | | |
| Travaux préparatoires Dépose complète : étanchéité, isolant et relevés existants ainsi que l'évacuation des déchets. | m ² | 591 | 8,00 | 4 728,00 |
| Revêtement multicouche auto-protégé Fourniture et pose d'un revêtement d'étanchéité multicouche avec isolant thermique de 5 cm | m ² | 591 | 47,50 | 28 072,50 |
| Relevés Réalisation des relevés d'étanchéité compris solin, couverture et réhausse en aluminium ainsi que l'engravure y compris toutes sujétions de pose et accessoires métalliques éventuels. | m ² | 140 | 23,00 | 3 220,00 |
| reprise de peinture remise en état des plafonds et murs abîmés | m ² | 250 | 6,00 | 1 500,00 |
| TOTAL HT | | | | 37 520,50 |
| TOTAL HT LOT:4 | | | | 190 213,73 |

REÇU A LA PRÉFECTURE
 DE LA RÉUNION
 18 DEC. 2012
 ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Entreprise DALLEAU
 ÉTANCHEITE PEINTURE EN BATIMENT
 31 rue EMMOR Lallemand
 97430 LE DANDON
 0492 67.13.23
 SIRET 302 307 288 000 37

Elu Délégué



11 DEC 2012

François JAVEL
 Conseiller Municipal

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20130629-13348-D-DE
 Date de réception préfecture : 12/07/2013